



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MAI 2021

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. et Mmes CORDIER, DALMAIS Gilles, ESCRIVA Evelyne, GAGNOLET Pascal, GOY Gaëlle, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LEMARIE Frédéric, LOREAU Ludovic, MIDONNET Pascal, MOLINIER Bertrand, OCTRUE Valérie, ZEBBOUDJ Djamilia.

**ABSENTS** : COSTA Béatrice, CURIAL Fabienne, DELDON Sébastien, DESPLANCHES Aurélie, GAUTIER Chantal, PIOLA Fabrice, PRUDHOMME-LACLAU Karine, ROUVEURE Isabelle, SIDO Valérie

**POUVOIRS** : COSTA Béatrice à GOY Gaëlle, DESPLANCHE Aurélie à Gaëlle GOY, GAUTIER Chantal à LACROIX Monique, PIOLA Fabrice à MIDONNET Pascal, PRUD'HOMME-LACLAU Karine à ZEBBOUDJ Djamilia, ROUVEURE Isabelle à MOLINIER Bertrand, SIDO Valérie à GAGNOLET Pascal.

- **PRÉSENTATION DU PLUI** par M. François MARECHAL de la Communauté de Communes de la Dombes (voir document de présentation mis en ligne sur le site de la Mairie).

Les communes devront délibérer avant le 01 juillet 2021 pour se prononcer sur la mise en place du PLUI par la Communauté de Communes de la Dombes.

M. LEFEVER demande à Monsieur le Maire quelle est la position des autres communes à ce sujet.

M. LOREAU répond qu'il ne connaît, pour l'instant, que la position de la Commune de Châtillon qui a voté contre.

M. MOLINIER demande si la charte de gouvernance qui va permettre la mise en place du PLUI est déjà consultable ?

M. MARECHAL répond que la charte sera mise en place uniquement si le PLUI est voté par la Communauté de Communes.

M. CORDIER : on aurait pu imaginer avoir la Charte de gouvernance avant de devoir prendre une décision sur le PLUI. Notre décision aurait été plus éclairée.

M. LEMARIE rappelle que les groupes de travail à la Communauté de Communes sont ouverts aux conseillers municipaux comme le PAIT.

- **PRÉSENTATION DU TRAVAIL DES ETUDIANTS SUR LE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »** (le document de présentation peut vous être communiqué par demande écrite auprès de la Mairie)

Ce projet est une illustration de ce que pourrait devenir St André de Corcy. Il peut permettre de donner des axes de travail. Ces axes seront développés en fonction des moyens financiers de la commune. La prochaine étape sera le recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain » par la Communauté de Communes.

Il ressort de cette étude que les axes prioritaires à St André devraient être :

- a) Le développement du volet socio-culturel ;
- b) La préservation de l'environnement ;
- c) L'amélioration de la mobilité : mode doux pour relier les zones vertes et les zones pavillonnaires.

- **APPEL DES PRÉSENTS** : 14 conseillers signent la feuille d'émargement.

- **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil. M. Pascal GAGNOLET se présente, il est élu à l'unanimité.

**AFFAIRES GENERALES**

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL :**

- M. Claude LEFEVER demande que le terme « **municipalité** » au sujet d'une réunion qui a eu lieu le 09 avril 2021 avec M. DE LAJARTE soit remplacé par le terme « **exécutif** » plus approprié car le conseil municipal n'a jamais rencontré M. DE LAJARTE, seuls le Maire et les adjoints étaient présents. Cette modification est acceptée par M. le Maire.
- M. MOLINIER demande également une modification sur le dernier PV : la lecture de la lettre du 26/10/2020, lors d'un précédent conseil municipal concernant l'affaire DE LAJARTE, n' a pas été **faite pendant** le Conseil Municipal **mais après** le déroulement du Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise qu'effectivement cette lettre a été lue à l'issue du Conseil mais que tous les membres du Conseil étaient encore présents.

Le Procès-verbal de la séance du **26 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.**

- **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU
AT 36	57, impasse des Alouettes	544 m2	Maison individuelle
AN 49,245,248	197, Rte de Lyon	2 278 m2	Maison individuelle
AH 27,28	Le Village	1 269 m2	Maison individuelle
AN 77	80, Rte de Bourg en Bresse	77.01m2	Appartement et garage
AN 55,285,289,294	66, impasse de la Bergerie		Appartement et place parking
AS 128	1, rue du relais	45.89 m2	Appartement

- **MISE A JOUR DU TABLEAU DES COMMISSIONS COMMUNALES :**

À la suite du décès de M. Michel LIVENAIS, M. Bernard JULIAT a émis le souhait d'intégrer la commission Bâtiment. M. Claude LEFEVER souhaite lui intégrer la commission Urbanisme. A cette occasion, une mise à jour du tableau des commissions est proposée. Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le nouveau tableau des commissions composé comme suit :

PRESIDENT DE DROIT : Ludovic LOREAU, Maire

Commission	Délégation	Participants
Budget, Finances	Pascal GAGNOLET	Alain CORDIER, Evelyne ESCRIVA, Gaëlle GOY, Claude LEFEVER, Frédéric LEMARIE, Valérie OCTRUE, Djamila ZEBBOUDJ
Economie locale, marché	Pascal GAGNOLET	Sébastien DELDON, Claude LEFEVER, Isabelle ROUVEURE, Valérie SIDO,
Urbanisme	Alain CORDIER	Gilles DALMAIS, Chantal GAUTIER, Frédéric LEMARIE, Pascal MIDONNET, Bertrand MOLINIER, Isabelle ROUVEURE, Claude LEFEVER
Bâtiments, patrimoine municipal, cimetière	Alain CORDIER	Chantal GAUTIER, Evelyne ESCRIVA, Fabrice PIOLA, Bernard JULIAT
Environnement, déplacements doux	Frédéric LEMARIE	Alain CORDIER, Fabienne CURIAL, Gilles DALMAIS, Chantal GAUTIER, Bertrand MOLINIER, Isabelle ROUVEURE, Djamila ZEBBOUDJ
Voiries, réseaux, assainissement	Frédéric LEMARIE	Alain CORDIER, Fabienne CURIAL, Pascal MIDONNET, Bertrand MOLINIER
Sécurité	Frédéric LEMARIE	Fabienne CURIAL, Gilles DALMAIS, Bertrand MOLINIER, Fabrice PIOLA, Isabelle ROUVEURE, Djamila ZEBBOUDJ
Scolaire, école, jeunesse	Evelyne ESCRIVA	Béatrice COSTA, Aurélie DESPLANCHE, Gaëlle GOY, Fabrice PIOLA, Karine PRUD'HOMME
Cohésion sociale et Associations	Gaëlle GOY	Béatrice COSTA, Aurélie DESPLANCHE, Evelyne ESCRIVA, Monique LACROIX, Valérie OCTRUE, Fabrice PIOLA, Karine PRUD'HOMME
Communication, Information, Animations, cérémonies	Djamila ZEBBOUDJ	Alain CORDIER, Fabienne CURIAL, Pascal GAGNOLET, Isabelle ROUVEURE,

**Monsieur le Maire obtient l'accord des conseillers municipaux pour ajouter à l'ordre du jour la modification de la commission d'appel d'offres et du syndicat d'eau potable :**

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**, désignation des représentants :
  - **Membres titulaires** :
    - Pascal GAGNOLET ;
    - Evelyne ESCRIVA ;
    - Claude LEFEVER.
  - **Membres suppléants** :
    - Alain CORDIER ;
    - Frédéric LEMARIE ;
    - Bernard JULIAT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte la modification de la commission d'appel d'offres telle que décrite ci-dessus.

- **REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE**, désignation des délégués (à la demande du syndicat qui souhaite que l'on procède au remplacement de Michel LIVENAIS) :
  - **Membre titulaire** :
    - Pascal MIDONNET
  - **Membre suppléant** :
    - Ludovic LOREAU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, désigne les représentants ci-dessus.

Mme LACROIX demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'en savoir un peu plus sur les problèmes rencontrés dernièrement à propos de l'eau potable.

En réponse, il est précisé : qu'une baisse du niveau de la nappe phréatique est observée depuis plusieurs mois sur les puits de captage de Monthieux. Les niveaux d'eau atteints ces derniers jours sont proches des profondeurs des pompes immergées, ce qui a provoqué l'aspiration d'air et ainsi la production d'eau trouble au robinet.

Grâce à une interconnexion du réseau de distribution une autre ressource a été utilisée par alimentée la commune. Prochainement, la commune pourra être alimentée depuis le château d'eau de St Jean de Thurigneux par interconnexion ce qui devrait sécuriser la distribution

Par ailleurs, des problèmes sur le réseau ont engendré une coupure d'eau de 24 h pour le lotissement des Peupliers.

D'une manière générale, la situation sur la ressource en eau en Dombes est vulnérable et fait suite au déficit hydrique observé depuis 3 ans. Les pluies des dernières semaines sont sans conséquence sur la recharge de la nappe profonde des cailloutis, la recharge ayant lieu en hiver.

## FINANCES

- **CONVENTION POUR PARTICIPATION FINANCIÈRE DU LOTISSEUR OPTIMUM** :

L'implantation de futures constructions au lieudit LA FORGE (**lotissement Le Domaine d'Alicia**) a nécessité la création d'un transformateur électrique. Cet équipement d'un montant total de **55 800 € TTC** sera réalisé par le **SIEA** qui participera à hauteur de **32 550 € TTC**. La part de la commune s'élève à **23 250 € TTC**. Pour accepter la participation du lotisseur OPTIMUM d'un montant de **23 250 €**, il convient de faire une convention entre la commune et la Sté OPTIMUM.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **accepte à l'unanimité**, la signature de la convention entre la sté OPTIMUM et la Commune de ST ANDRE.

M. Bernard JULIAT fait remarquer que la position du transformateur n'est pas esthétique. Monsieur le Maire approuve cette remarque et précise que la mairie a fait reculer au maximum la pose du transformateur.

- **CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ALEC 01** :

L'ALEC 01 est une structure associative œuvrant depuis plus de 35 ans à l'échelle départementale sur les thématiques Energie Climat. Elle constitue le principal outil d'ingénierie territoriale mutualisé des collectivités et EPCI de l'Ain. Depuis le 01 janvier 2021, l'ALEC 01 est l'opératrice du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) à l'échelle départementale.

Aussi, le Conseil d'Administration de l'ALEC 01 porte le projet de dissolution de la structure associative existence ainsi que la création corrélative de la SPL ALEC de l'Ain, Société Anonyme qui aura pour

vocation de reprendre les activités actuelles de l'association. **Le capital social de la future Société sera de 408 000 €, divisé en 4 080 actions d'une seule catégorie de 100 € chacune, détenues exclusivement par les collectivités territoriales et/ou groupements de collectivités territoriales.** La SPL aura son siège à BOURG EN BRESSE 102 Bd Edouard Herriot.

Monsieur le Maire précise, suite à une question de M. MOLINIER, que la totalité du Capital de la SPL ALEC 01 sera détenue par des collectivités territoriales (Région, Département, EPCI, communes).

Le conseil municipal de ST ANDRE DE CORCY après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- **L'adoption des statuts de la Société Publique Locale ALEC 01** au capital de 408 000 € dans laquelle la Commune de ST ANDRE DE CORCY aura une participation de 100 € ;
- Désigne M. Pascal GAGNOLET en tant que représentant permanent à l'Assemblée Générale des Actionnaires,
- Désigne M. Pascal GAGNOLET en tant que représentant du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration de la SPL ALEC 01.

- **ADHÉSION A L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE DE L'AIN :**

L'agence Départementale d'Ingénierie a été créée le 24 juin 2013 par le Conseil Départemental de l'Ain. Il s'agit d'un Etablissement public administratif. Ses principales missions sont le Conseil et l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage, l'expertise technique et l'appui juridique dans les domaines suivants : Urbanisme, eau, voirie, construction de bâtiments....

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 0.25 €/habitant soit **861.50 € avec un minimum de 2 ans d'engagement.** En cas de besoin, le maire devra signer une convention d'intervention avec l'agence Départementale pour un projet précis.

M. MOLINIER demande si les services de cette agence seront payants pour la Mairie.

Mme ESCRIVA répond qu'effectivement si nous devons recourir à leurs services pour une mission précise (école) leurs interventions seront payantes.

M. MOLINIER : il n'y aura donc pas de mise en concurrence ?

Mme ESCRIVA précise qu'elle a rencontré plusieurs AMO et que l'ADIA est l'agence qui lui paraît la meilleure au niveau conseil et prix.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE** : Fermeture les lundis à partir du 01 juin 2021.
- **STATION d'ÉPURATION** : St Marcel a validé en Conseil Municipal la réalisation d'une étude de technique et économique par le Cabinet MONTMASSON sur la possibilité de la mutualisation de la STEP de St Marcel avec la future installation de ST André.
- **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021 :**  
Il reste encore plusieurs plages horaires sans assesseurs. Il manque également des scrutateurs pour le dépouillement (après 18 h)

## POINT SUR LES COMMISSIONS

- **CONSEIL MUNICIPAL JEUNES** : Atelier peinture le 6 juin matin pour définir les prochains thèmes de décoration des 3 autres transformateurs.
- **PEJ ECLATS** : Mme ESCRIVA informe que Conseil que l'association a obtenu le 17 mai son préagrément d'Espace de Vie Sociale (EVS) avec un effet rétroactif au 01/01/2021.

## QUESTIONS DIVERSES :

- M. MOLINIER demande quand le public pourra assister aux réunions du conseil municipal.  
M. le Maire répond : j'espère le plus tôt possible et lorsque les préconisations, liées à la crise sanitaire le permettront.
- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le 09 juillet se déroulera à ST ANDRE DE CORCY la manifestation « Rêve de cirque ».

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h.

Le Maire,



Le Secrétaire,

